MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ANNEXE 9

PPMS

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

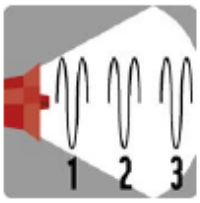

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :

FRANCE BLEU 107.1 Mhz ou 864 AM

FRÉQUENCE France Info : 105.5 Mhz

FRÉQUENCE France Inter : 87.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Selon les circonstances consultez :

- la page d'accueil du site Internet de l'académie de Paris : www.ac-paris.fr
- les réseaux sociaux sur les comptes officiels du rectorat de Paris :

paris.academie

+academieparis

@academie_paris

academie_paris